



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Elections, des Associations
et des Affaires Militaires

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Melle Denise ARNOULD
03.83.34.27.54

M. Patrick GODARD
03.83.34.27.67

MME GUIGON Brigitte
46 avenue Merlin

57100 THIONVILLE

DOSSIER N° 009559

RECEPISSE DE DECLARATION COMPLEMENTAIRE

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,
certifie avoir reçu de la Présidente

MME GUIGON Brigitte
46 avenue Merlin
57100 THIONVILLE

une déclaration du 07 novembre 2005 concernant l'association n°009559 dite :

FORMATION OPHTALMOLOGIQUE CONTINUE ASSOCIATIVE LORRAINE (FOCAL)

dont le siège social est à :

9 AVENUE DE LA FORET DE HAYE
FACULTE DE MEDECINE BP184
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

par laquelle elle fait connaître les changements survenus :
- dans la composition du comité

Nancy, le 07 novembre 2005

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attaché Chef du Bureau,



P. SEYLLER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité